



CHARTRE DE L'ADHERENT

Saison 2026-2027

Le Model Club de Chavanoz (MCC) est un club de loisir. Les infrastructures actuellement disponibles pour pratiquer le modélisme voiture, bateau et avion ont été construites grâce à la participation active des adhérents, lors de travaux organisés par le club. Nous demandons donc à chaque adhérent de s'impliquer dans la vie du club et de contribuer à l'entretien des infrastructures, dans le respect des règles suivantes:

→ **Adhérent « consommateur »** : il bénéficie des installations du MCC moyennant une cotisation de 140,00 €. Il reste libre, s'il le souhaite, de participer aux travaux d'entretien.

→ **Adhérent « participant »** : en s'impliquant dans l'entretien du club, il bénéficie d'une cotisation réduite à 70,00 €, à laquelle s'ajoutent deux chèques de caution de 35,00 € chacun.

En contrepartie, il s'engage à :

- **Participer** au minimum 4 fois dans la saison aux travaux d'aménagement et d'entretien du terrain ;
- **Prendre part aux manifestations** organisées par le MCC (voir article 1.3 du règlement intérieur).

Les deux chèques de caution (2 x 35,00 €) seront encaissés ou restitués en fin de saison, selon le niveau de participation effectif de l'adhérent.

→ Chaque adhérent s'engage à s'inscrire via les formulaires prévus pour les travaux, entretiens et manifestations, afin de permettre au MCC de s'organiser, et à émarger la feuille de présence lors de sa participation aux entretiens.

→ **Nouveauté** : le port du badge du club, de façon visible, est désormais obligatoire sur le terrain lors de toute activité de modélisme. *Pas de badge, pas d'activité.*

(Aucun chèque de caution n'est demandé aux adhérents de moins de 14 ans ni à ceux de plus de 70 ans.)

Nota bene : en adhérant, chaque membre s'engage à avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la présente charte de l'adhérent, tous deux disponibles sur le site du MCC.

Le bureau directeur du MCC

Date :

Prénom, NOM :

Signature :